



A V F P B

Radicalisme en prison

Ouverture à une réflexion

des visiteurs de prison.

Quelle attitude adopter par les visiteurs de prison confrontés à des détenus radicalisés qui leur parlent, soit directement du recrutement dans le milieu carcéral, soit de l'inquiétude de ceux qui sont approchés et cherchent à en être épargnés, en prison où à leur sortie ?

INTRODUCTION

L'Islam et l'islamisme font une part importante de l'actualité dans le monde, en Europe et aussi en Belgique. La société vit au rythme des événements et depuis un temps le monde musulman est en ébullition et la question d'un mieux vivre ensemble est donc abordée.

La prison est traversée par cette même actualité, mais de manière plus resserrée, plus concentrée, plus forte. Et voilà que la prison se trouve au cœur de ces débats sur le radicalisme auxquels les visiteurs de prison sont confrontés.

Les citoyens bénévoles en prison, qui consacrent beaucoup de temps à écouter et accompagner des détenus dans la discrétion (voir son fondement juridique en annexe et la régularité,) sont très

souvent des confidents à qui les détenus osent se livrer car ils savent que les visiteurs n'ont pas l'obligation de rendre des comptes de leurs entretiens ni à la prison ni à la justice. Leurs contacts avec les détenus sont fondés sur la confiance dans le respect des lois.

Actuellement, les visiteurs peuvent rencontrer des détenus qui tiennent des propos extrémistes ou qui sont confrontés directement à ce phénomène de la radicalisation souvent associée au terrorisme et à la violence

Ces personnes sont souvent des êtres profondément blessés par la vie, pleinement humains mais très fragilisés. Si certains deviennent des radicaux, il convient de se demander si leur humanité n'a pas été dans l'impossibilité de trouver d'autres formes d'expression plus acceptables ?

Pour un détenu le découragement ou parfois le désespoir sont souvent à l'origine de signes de grande fragilité ou d'isolement. La précarité sociale qui les a parfois amenés en prison en fait des proies faciles approchées par ceux qui sont appelés des « recruteurs » pour rejoindre un groupe de détenus radicalisés en prison.

En effet, la souffrance du détenu est souvent liée à ce sentiment d'abandon en prison et au fait de ne pas avoir trouvé de sens ou d'issue favorable possible à son avenir alors qu'il ne connaît aucun avancement. Il pense devoir trouver une issue à cette situation. Le besoin de reconnaissance est perceptible « *Je suis un homme* » dit l'un d'eux

En prison, il peut être vite repéré par un groupe de caïds et approché pour se joindre à leur groupe (déjà avec un projet extrémiste) à eux qui semblent forts... :

« *Viens avec nous, on va t'apprendre et tu vas voir cela va aller ; Je vais t'apprendre, tu verras cela donne du sens, tu vas devenir quelqu'un !* »

Pour ce détenu qui se sent abandonné, ce peut être perçu comme une issue valorisante de s'engager ainsi et de rallier ce groupe qui lui tend la main. Commencer à prier, puis à apprendre le coran ; faire partie du groupe quoi !

Plusieurs types de détenus confrontés à la radicalisation séjournent en prison :

- ceux qui entrent en prison au retour de Syrie... ou des djihadistes convaincus endurcis très dangereux.
- ceux qui reviennent déçus et sans avoir rencontré l'idéal espéré.
- ceux qui reviennent très traumatisés, qui regrettent leur engagement au Djihâd.
- tous les autres qui sont touchés de près ou de loin par ce phénomène et que les visiteurs rencontreront de plus en plus vu la croissance du phénomène de la radicalisation en prison.

I. MIEUX CONNAITRE L'ISLAM ET L'ISLAMISME

L'objet de ce texte a une ambition limitée ; il se veut seulement une ouverture à une réflexion laissée à la volonté et l'appréciation de chaque visiteur pour l'approfondir. Volontairement, Il n'entrera pas dans les débats très sensibles, ni d'autorisations, ni d'obligations, ni d'interdictions faites aux musulmans ou du sens de certaines pratiques ou encore d'une quelconque interprétation des textes fondateurs.

Savoir au moins de quoi on parle afin de pouvoir comprendre ce que le détenu nous confie devient indispensable. Dans un premier temps, il semble donc important de pouvoir faire les distinctions indispensables pour réfléchir dans l'ordre à la situation rencontrée. Trouver une clarification de base à notre seule écoute en prison.

Informations de base, quelques chiffres et dates...

- **Les religions reposent sur un corpus de textes fondateurs.** Le lien entre les croyances et les pratiques d'une religion et ses textes fondateurs n'est cependant pas toujours évident, ces croyances et pratiques résultant plutôt d'une manière de transmettre les enseignements contenus ou implicites dans les textes. Ceci explique que tous les croyants connaissent de

multiples courants de pensée et de pratiques, qui diffèrent des autres par l'interprétation qu'ils donnent aux textes ou par le contenu des enseignements qu'ils en ont déduit.

- **L'islam est la troisième religion monothéiste**, révélée par le prophète Muhammad dans la première moitié du VII^{ème} siècle après J.-C. Les « **islamismes** » sont des idéologies politiques.

Le mot : iSLaM, c'est un mot formé à partir de la racine SLM, qui veut dire paix (comme dans SaLaM). « Pacification » (par la soumission à une loi, la reconnaissance d'une loi - celle qui est révélée). (*F Brion*)

L'islam s'applique à la communauté formée par les adeptes de cette foi et à la civilisation qui en est issue.

- **Le monde musulman actuel représente** plus d'un milliard d'hommes - soit plus du cinquième de la population du globe, arabes ou arabisés-. (*Dominique Sourdel* ».p. 1)

- **En Belgique :**

***L'islam est la deuxième religion du pays**, bientôt la première religion pratiquée à Bruxelles. De nombreux musulmans expliquent l'importance de la pratique qui se vit de l'intérieur « *entre vous et Dieu* ». (*J.M Corre : L'islam au cœur de nos villes p. 161*)

*L'islam connaît une diversité du croire et un émiettement sociologique en Belgique. Il n'y a ni les conditions, ni la réalité d'une structure unifiée politico-religieuse musulmane. (*J.M Corre : L'islam au cœur de nos villes p.41*)

* Le tissu associatif musulman participe à la visibilité de l'Islam avec le voile à l'école, les mosquées (souvent des bâtiments transformés en lieu de culte) et les pratiques alimentaires « halal. » (*C. Torrekens : Immigration marocaine en Belgique p. 147*)

- **Le Conseil de la ligue des Etats arabes** a adopté la Charte des Droits de l'Enfant Arabe en 1983, la charte arabe des droits de l'homme en 1994, la convention arabe pour la lutte contre le terrorisme en 1998.
- **Reconnaissance par la Belgique de l'Islam comme religion**, le 19 juillet 1974 et des administrations chargées de la gestion du temporel du culte islamique.

- **Création officielle de l'Exécutif des musulmans de Belgique** par un arrêté royal du 3 juillet 1996. « *Il émet des avis concernant les problèmes liés à la représentation de la communauté islamique.* » Il s'agit surtout de l'enseignement de la religion islamique et de la représentation dans les prisons et les hôpitaux.
- **Depuis 2007 reconnaissance du culte islamique en prison en Belgique.** Actuellement il existe 18 conseillers islamiques dans les prisons belges (9 néerlandophones et 9 francophones). Le Gouvernement actuel vient de décider d'ajouter 9 Imams à ce cadre. Officiellement et juridiquement, un Imam en prison est reconnu comme « conseiller islamique » ; l'Imam est 'celui qui est devant', 'celui qui guide'. Le terme conseiller ajoute au travail actif dans les prisons concernant les échanges réguliers avec les détenus. L'Imam peut conseiller, orienter et ou accompagner leurs réflexions. Cette fonction représentera l'aspect spirituel de leur assistance.
- **Représentation des étrangers dans la population carcérale.** « En 2012, il y avait en moyenne dans les prisons belges 11.330 détenus ; parmi eux, 5.025 détenus étrangers dont 1190 marocains. Chiffres alarmants : les étrangers représentent quelque 10% de la population du pays mais 44% de la population de ses prisons ; les Marocains, moins de 1% de la première et près de 11% de la seconde. »
 « Quand on calcule le nombre de détenus pour 100.000 habitants, on suppose que les détenus sont des habitants recensés ; or, plus de 60% des étrangers détenus dans les établissements pénitentiaires sont en séjour illégal et ne font pas ou plus, partie de la population enregistrée. (F. Brion : *Immigration marocaine en Belgique* - p136...et ,137)
- **Voir le glossaire en annexe** pour préciser au visiteur les termes importants pour comprendre l'islam et l'islamisme.

II - ATTITUDES DU VISITEUR

* Au départ toutes les religions et convictions philosophiques sont accueillies avec bienveillance dans le respect des différences. Si ces convictions s'orientent vers de la violence sans tenir compte de l'Humain, l'esprit critique du visiteur sera en éveil.

* Le visiteur sera peut-être étonné ou questionné par certains propos du détenu qu'il visite, qui est confronté à cette problématique du radicalisme que le visiteur découvre. Le rôle d'écoute et d'accompagnement l'amène à essayer d'aller véritablement à la rencontre de l'autre, de comprendre la situation dans laquelle le détenu se trouve.

*Le visiteur sentira la nécessité de s'informer sur l'Islam et l'Islamisme, d'approfondir ses connaissances et il cherchera à les compléter afin de comprendre le mode de pensées du détenu visité. Ne plus être sous l'emprise de l'ignorance de cette réalité.

*Chaque visiteur mènera une réflexion plus personnelle face au radicalisme de l'autre, en fonction de sa personnalité et se situera par rapport à ses possibilités personnelles et à l'attitude qu'il décidera d'adopter ou au dialogue qu'il lui paraît raisonnable d'engager avec le détenu.

1. Quelques situations de détenus que des visiteurs pourront rencontrer lors de leurs visites et quelques exemples vécus.

* Une attitude radicale dépasse la simple écoute et l'accompagnement du visiteur qui se sent impuissant devant les paroles de ce palestinien :

« Je rentre en Palestine, je mets la ceinture à un endroit où cela pourra être utile pour défendre mon pays... je me fais sauter et je vais tout droit chez Allah !»

* Le visiteur pourra cependant apporter une aide réelle à ceux qui n'ont pas encore basculés dans une idéologie extrémiste.

- comme dans le cas de ce détenu sans papier, sans formation, mais brave type : Il est approché par un groupe qui le convainc de faire la prière puis, plus pressant, d'étudier le coran... il se sent mal de ne pas avoir de solution d'avenir et dit : *« l'Islam doit me rendre meilleur. Où vais-je aller en sortant? Personne ne veut de moi... Ils disent que je deviendrai quelqu'un de bien mais je ne veux pas. Que puis-je leur dire, comment me défendre ? »*

-Ou :

« Je veux devenir quelqu'un et donner un sens à ma vie. Ici, je suis découragé ; le désespoir m'envahit. C'est vrai que leur prière m'aide, mais je ne veux pas devenir combattant pour le Djihâd ».

* Pour le moment de la sortie, un jeune détenu explique :

« Je vais très bientôt sortir... Je suis musulman modéré mais pas vraiment très pratiquant. Mais quand je vais sortir, « ils » savent que je sors de prison. J'ai peur, car on va me faire du mal, mais je ne veux pas, je ne suis pas pour le Djihâd.»

* Simplement faire preuve d'une foi fervente comme Saïd qui venait de perdre sa sœur dans un accident et disait à sa visiteuse :

« Ce qui me rend surtout triste, c'est de savoir qu'elle est condamnée car ne pratiquant pas notre religion. Et ce qui m'attriste beaucoup aussi, c'est de savoir que vous aussi, quand vous mourrez, vous serez condamnée car, ayant un Coran, vous ne vous convertissez pas à notre religion... »

Comment le visiteur peut-il réagir ?

Le visiteur a conscience qu'il peut **aider le détenu** à trouver un nouveau souffle, un nouvel élan, une nouvelle force face au découragement. Essayons au moins : on peut utiliser des phrases telles que : 'si tu n'essaies rien tu n'auras rien' ou 'qui veut peut'.

Sait-on ce qu'une parole peut semer pour faire réfléchir. Oser partager nos sentiments à ce sujet. Bien entendu, le détenu est seul à avoir sa vie en main. Il est, en définitive, le seul responsable aux commandes, son propre acteur... Tout dépend de lui avec sa tête et avec son cœur. C'est lui qui construira son avenir !

- **Ecouter activement avec empathie** dans le respect des différences et permettre au détenu de trouver ses vraies possibilités, tout l'humain qui est en lui, son idéal, sa dignité - celle de l'homme qu'il est - et, se retrouver face à lui-même ; l'aider à trouver le sens de sa vie et conserver une attitude non directive.

Le visiteur peut reformuler ce que le détenu lui exprime afin de lui permettre de voir clair dans ce qu'il veut réellement et valider la compréhension dans un souci de précision pour échapper aux généralités peu objectives ou aux préjugés et permettre au détenu de se décharger de son poids, d'exprimer sa volonté de chercher une issue valorisante. Ce sera une base précieuse du travail. Si nous y réfléchissons ensemble ?

*« Vous êtes un homme, en bonne santé et vous avez une **tête** pour réfléchir ; et **un cœur** sensible. Voilà deux trésors qui pourront vous guider. Nous sommes tous pareils : nous avons en nous des trésors que nous n'avons pas encore explorés ou découverts. À nous de les mettre en lumière et pourquoi pas de nous en nourrir positivement »*

« Comment vous reconstruire avec les éléments que vous avez en mains ? Déjà, vous reconnaissez ce qui vous est arrivé, ce que vous avez fait et vous acceptez de « payer pour cela ». C'est la sanction légale

- **Oser s'affirmer** pour se préserver avec ses limites et sa vérité et dire non à la violence au non-respect des personnes:

- « *Monsieur, votre vie à une grande valeur à mes yeux... et celle des autres qui seront touchés, y avez-vous pensé - Cela va vous mener où ? - Je ne partage pas cette option que vous semblez défendre : je crois en la vie, un bien personnel précieux* »

- **S'impliquer afin que ce détenu prenne conscience du risque d'être entraîné dans une aventure qui le dépasse. Ne pas basculer sous l'emprise radicale.** « *J'ai du mal à entendre ce chemin si dur dont vous me parlez. Je me demande ce que cela va vous apporter de bon ? Mon choix de vie est fort différent : je ne voudrais pas qu'il vous arrive du mal.* » *Qu'est ce qui peut permettre d'attenter à la santé ou à la vie d'autrui ?*

- **Prendre le chemin de la reconstruction et y aider le détenu** en réfléchissant avec lui aux possibilités et reprendre le chemin de la reconstruction, de la réhabilitation, retrouver le lien de la resocialisation, ré-envisager l'avenir tout en montrant du respect, en l'occurrence, pour la religion musulmane. Reprendre un plan de reclassement et y travailler.

- **Garder le lien au maximum mais avec prudence. Et veiller à conserver une relation positive.** Le bon sens dans un dialogue ouvert bienveillant peut être entendu et éveiller à une approche positive. Il ne faut rien brusquer.

- **Appliquer la méthode de la Communication Non Violente.** Cette méthode possède une puissance exceptionnelle pour rejoindre ce qu'il y a de profondément humain dans la personne visitée. Aller le cueillir sans brusquer en mettant bien calmement à plat les raisons objectives et détaillées de vouloir en sortir, faisant valoir les sentiments que la situation lui inspire tout en relevant les besoins à rencontrer et, enfin, chercher avec lui à formuler ce qui pourrait être mis en place pour y parvenir. (*Marshall B Rosenberg*)

- Trouver un appui sur certains détenus qui ont parcouru ce chemin avant eux :

Exemple de ce que Youssef avait trouvé il y a peu pour se 'forger' un nouvel idéal :

** « J'ai vu des pigeons qui forment une unité et je me suis dit, regarde, même ces animaux t'enseignent la sagesse, l'amour, dans cette 'soi- disant foire-aux-cons '.*

**Choisis ta direction_! Trouve des idées qui changeraient ta vie. Prends des résolutions, note les principales et mémorise-les. Les quelques jours après, c'est gagné !*

** Ose demander, tu obtiendras plus de « oui » que tu ne l'espérais. Fais un vœu pour les personnes que tu aimes. Et évite de recommencer ta vie à zéro, mais trouve le moyen de réutiliser tes efforts et tes succès précédents.*

** Fais que tes pensées te libèrent. La patience est une endurance face à l'épreuve.*

**Voici sa fanfare, comme il disait :*

« Vide ton sac sans valeur et refais un bon plein.

Un pas suffit pour avancer ! »

- « Laissons brûler notre propre lumière » comme l'exprime Nelson Mandela dans son discours d'investiture à la présidence de l'Afrique du Sud en 1994 :

« Notre peur la plus profonde n'est pas que nous ne soyons pas à la hauteur.

Notre peur fondamentale est que nous sommes puissants au-delà de toute limite.

C'est notre propre lumière et non notre obscurité qui nous effraye le plus.

Nous nous posons la question : qui suis-je, moi, pour être brillant, radieux, talentueux, merveilleux ?

En fait, qui êtes-vous pour ne pas l'être ? Vous restreindre, vivre petit, ne rend pas service au monde.

L'illumination n'est pas de vous rétrécir pour essayer d'insécuriser les autres. Elle ne se trouve pas non plus chez quelques élus. Elle est en chacun de nous.

Et au fur et à mesure que nous laissons brûler notre propre lumière, nous donnons inconsciemment aux autres la permission de faire de même.

Si nous nous libérons de notre propre peur, notre présence libère automatiquement les autres. »

- Trouver des personnes de références pour apporter un bon éclairage.

Ainsi l'Imam Bouhna, Conseiller islamique en chef pour les prisons francophones, élu au Conseil Consultatif des musulmans de Belgique et Professeur de Théologie, a été sollicité en février 2015 pour nous aider à comprendre le phénomène.

Le chapitre suivant résume ce que nous a appris l'Imam Bouhna au cours de cette rencontre.

III À propos de l'islam et de la radicalisation dans les prisons

Voici l'éclairage reçu de cette personne de référence pour aider les visiteurs dans leur recherche, leur approche de face à la rencontre du radicalisme croissant en prison.

1° Valeurs fondamentales de l'islam présentées par l'Imam Bouhna aux détenus.

Son rôle en prison consiste à initier ceux qui le souhaitent à la foi dans le Coran et, pour ceux qui l'ont déjà, à l'entretenir et à la pratiquer dans ses divers aspects et à participer au culte musulman fondé sur la révélation de Dieu à travers son Prophète et à la création de l'homme à son image. Dans ce cadre, les imams ont également l'opportunité d'interpréter correctement les Sourates du Coran et de démonter les thèses extrémistes qui sont contraires à la loi de l'amour, de la tolérance et de la bienveillance enseignée par le Prophète.

A – Mission religieuse de l'imam

Celle-ci consiste à donner des « Avis religieux » individuels et à assurer le « Culte musulman » dans les prisons.

Le **culte** se célèbre une fois par semaine dans le local destiné aux divers cultes et est limité par la prison à la présence de 25 détenus maximum. Au cours du culte, l'Imam explique des sourates du Coran et des *Hadîths* (les paroles du Prophète). Il aborde aussi les aspects de la pratique de leur religion dans la prison (comme les cinq prières quotidiennes, les ablutions ou le Ramadan) ou des problèmes collectifs qu'ils peuvent rencontrer, dont celui de la radicalisation de certains jeunes.

Les **avis religieux** portent sur divers aspects de leur vie morale.

L'Imam insiste sur la réparation du dommage ou du préjudice causé par les délits commis, ce qui est la condition même du repentir indispensable pour se rapprocher de Dieu dans l'observation des prescrits du Coran.

Deux exemples :

- **La réparation du vol** qui doit se faire en fonction des circonstances. Le Coran parle de « défaillance », c'est-à-dire du tort causé à autrui qu'il faut réparer pour se rapprocher d'Allah. Trois situations se présentent :

- ° la personne volée et la somme sont connues : dans ce cas il suffit de rembourser ce montant au propriétaire

- ° le propriétaire est décédé : alors il faut rendre la somme volée à une œuvre de bienfaisance,

- ° si la somme n'est pas connue ou a été réinvestie, la restitution doit tenir compte de la plus-value acquise pour être correcte.

- **La vérité et le secret professionnel**

Un premier exemple est le souci de certains détenus d'**avouer les faits** qu'ils ont nié au cours du procès et ce, par honnêteté, par respect de la vérité. L'attitude de l'Imam est de mettre le détenu devant sa responsabilité personnelle face à sa conscience. Si la loi autorise l'inculpé à mentir parce qu'il revient à la société (*par le Procureur du Roi*) à démontrer la vérité des faits délictueux, la morale est au-dessus de la loi et la réponse à cette question dépend de chaque individu. L'Imam refuse d'imposer une solution à un musulman ou d'être un alibi de sa conscience, alors que la décision et la responsabilité en la matière restent personnelles.

Un autre exemple vise le cas du **respect du secret professionnel** par l'Imam à l'égard de la direction de la prison. L'Imam estime que celui-ci a ses limites, notamment lorsqu'il y va de la connaissance d'un projet ou d'un fait grave qui attente au respect corporel ou vital des personnes. Il en avertit ses fidèles. En dehors de ces cas, le secret professionnel est de rigueur à l'égard de ce que l'Imam observe en prison.

B. Mission spirituelle de l'imam

Celle-ci consiste essentiellement en l'écoute des détenus et en leur rencontre au niveau de leurs préoccupations de la vie

quotidienne, de leur incarcération, du sens de leur vie, de leur avenir et des répercussions pour eux-mêmes et leur entourage.

Les valeurs fondamentales qu'il s'efforce d'aborder avec eux sont notamment:

- La **Dignité humaine** et le **respect de l'homme** en toute circonstance, qui est la valeur la plus fondamentale
- Chercher le **sens de leur détention**, ce qui est difficile à trouver, car on rencontre souvent un déni de leur délit ou une conviction d'être la victime d'une mauvaise organisation de la société (*famille, école, voisinage...*) ou d'agissements imputables à autrui, même s'ils reconnaissent qu'ils ont transgressé la loi et ont encouru de ce fait une sanction pénale. On observe aussi une grande méfiance à l'égard de la Justice, de ses institutions et des avocats.
- L'Imam fait remarquer que le détenu voit sa **peine** comme une **humiliation** qui rejaillit également sur sa famille qui a honte de lui.
- Il cherche aussi à intégrer dans leur réflexion **le fait des victimes** de leurs actes délictueux, alors que celles-ci en sont souvent absentes. Cette reconnaissance est un levier capital pour pouvoir amorcer le début d'un regret, d'un repentir et d'une réparation.
- **Retrouver et travailler la confiance** envers soi-même, sa famille, la société, car elle est la base de toute relation humaine et de la vie en société.

2° La Radicalisation de certains jeunes et quelle attitude à adopter par les visiteurs à leur égard ?

A – Constat

L'Imam constate que la radicalisation de jeunes fragiles, désespérés et le plus souvent incultes, est un phénomène très dur et en croissance dans les prisons.

B- Définition

L'Imam tente une définition du radicalisme par deux critères dominants à savoir,

- ° d'une part, l'acquisition de convictions profondes faisant adhérer des individus à une idéologie religieuse et,

- ° d'autre part, une altération du jugement de l'individu à ce point profonde qu'elle le conduise à commettre des actes de terrorisme, avec au bout du chemin la perspective du « martyr », que des mères elles-mêmes, souvent divorcées ou seules, arrivent à encourager.

Il s'agit en réalité d'une altération grave de tout humanisme et totalement contraire à l'esprit et l'enseignement du Coran.

C- L'Imam distingue trois formes de radicalisme :

- ° Le **radicalisme idéologique**, inculqué par un « maître » qui endoctrine le disciple des thèses les plus radicales et littérales de l'interprétation du Coran et oblige le disciple à faire du prosélytisme.

Il s'agit, par exemple, des djihadistes inspirés par le mouvement « *salafiste* » des musulmans les plus conservateurs et respectueux de la littéralité des sourates du Coran ou la secte des « *Kharidjist* ».

Les adeptes de cette conception peuvent aller jusqu'à tuer les défenseurs d'autres religions, les athées ou même des Chiites.

En réalité, ces maîtres s'autoproclament, leurs adeptes sont souvent des psychopathes qui refusent toute forme d'autorité

spécialement dans la prison où ils revendiquent l'appel à la prière ou le Halal ;

° **Le radicalisme de conformité** dont les adeptes cherchent à observer strictement les obligations de la religion dans un souci de repentance ou le règlement d'ordre intérieur de la prison. Ces détenus assistent au culte et essaient de se rapprocher de Dieu, mais sont fragiles, déstabilisés par leur incarcération, voire désespérés, et le danger existe qu'ils basculent dans une idéologie radicale ;

° **Le radicalisme résultant du rejet de la société occidentale**, tant à cause de ses excès surtout vis-à-vis de leur morale individuelle (*perversion de l'argent, de l'alcool, du sexe*) que de l'abus de la puissance économique des pays occidentaux à l'égard des pays pauvres. Cette forme de radicalisme se rencontre surtout parmi les détenus récidivistes qui développent également un esprit de vengeance à l'égard de nos pays, y compris de leur pays d'accueil.

D- Quels remèdes au radicalisme ?

- **Isoler les radicalisés** dans des bâtiments où ils sont regroupés, ne lui semble pas être la bonne solution. En effet, ils vont se radicaliser entre eux encore davantage. Ils redoubleront aussi de prosélytisme à l'égard des jeunes en prison qu'ils détourneront du culte et des imams, et même à l'extérieur des prisons, étant donné qu'ils arrivent à disposer de portables et de moyens audiovisuels propres à toute forme de propagande. Que dire du moment où ils sortiront de prison à la fin de leur peine ?
- D'autres moyens semblent plus prometteurs ; ils consistent à monter leur **niveau de culture**, à commencer pour certains par l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.
- D'où l'importance des **bibliothèques** dans les prisons pour ouvrir l'esprit des jeunes et les éveiller à l'esprit critique. A ce jour, les bibliothèques de prison ne comprennent pas de section sur l'Islam !

- **L'influence de la famille** est capitale également, car elle peut soutenir l'évolution de leur détenu dans son chemin intérieur de reconstruction et lui rendre confiance en lui et en un avenir possible. Le rôle indispensable des **pères** qui souvent se retranchent derrière la honte de la famille pour s'abstenir des visites et déléguer leur épouse auprès de leurs enfants.
- **Le rôle de l'Imam** est justement de rappeler dans son enseignement individuel ou lors du culte **les trois niveaux de la relation** :
 - ° À l'égard de sa propre identité, de son intériorité et de ses valeurs personnelles
 - ° Dans son lien avec autrui qui est indispensable à sa propre identité et à l'esprit de solidarité humaine
 - ° Dans sa relation avec la source même de la vie et de l'amour que les hommes appellent selon leurs croyances du nom de Dieu ou de l'Être suprême.
-
- **Le rôle des visiteurs de prison bénévoles** est essentiel pour permettre aux détenus qu'ils visitent de libérer leur parole, au-delà de leur timidité ou de leur honte, en étant sûrs d'être écoutés avec bienveillance. C'est une fenêtre ouverte sur le monde extérieur par des personnes indépendantes des autorités pénitentiaires. Ce peut être une occasion unique pour les détenus d'amorcer un travail de reconstruction intérieure qu'ils peuvent poursuivre avec des professionnels de la prison. Quel accompagnement pour ceux qui n'ont ni famille ni visite !

CONCLUSION

*Les visiteurs de prison s'informeront afin de connaître les bases de l'Islam et de l'Islamisme, afin de comprendre ce monde de détenus qu'ils visitent.

*Les nécessités de l'actualité liées au radicalisme en prison poussent les visiteurs de prison à apporter, plus que jamais, de l'humanité en prison.

*Ils peuvent par leur écoute discrète, active et leur présence régulière aider le détenu à trouver un nouvel élan, un nouveau souffle l'orientant positivement vers une resocialisation à sa sortie de prison.

*Ils travailleront par leur engagement dans un bon plan de reconstruction qui contribuera efficacement à écarter les détenus de tendances extrêmes que certains groupes marqués par le radicalisme tentent de leur faire miroiter comme idéal qui est en fait empreint de violence et du non-respect de l'humain. Pour réaliser ce plan efficace de reconstruction, une collaboration avec les différents acteurs de terrain est nécessaire : les agents pénitentiaires, les psychologues, les assistants sociaux et tous les services extérieurs qui consacrent beaucoup de temps en prison.

Tout faire pour apporter de l'humanité en prison, elle génère l'espoir !

+ + +

ANNEXES

1. Confidentialité et secret :

CODE PENAL :

Articles relatifs AU SECRET PROFESSIONNEL

Article 458. Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice (ou devant une commission d'enquête parlementaire) et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de cent francs à cinq cents francs. <L 1996-06-30/34, art. 10, 017; En vigueur : 26-07-1996>

Art. 458bis (modifié par la loi. du 30-11-2011, art.6 - en vigueur le 30-01-2012)

Toute personne qui, par état ou par profession, est dépositaire de secrets et a de ce fait connaissance d'une infraction prévue aux articles 372 à 377, 392 à 394, 396 à 405ter, 409, 423, 425 et 426, qui a été commise sur un mineur ou sur une personne qui est vulnérable en raison de son âge, d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale peut, sans préjudice des obligations que lui impose l'article 422bis, en informer le procureur du Roi, soit lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour l'intégrité physique ou mentale du mineur ou de la personne vulnérable visée, et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité, soit lorsqu'il y a des indices d'un danger sérieux et réel que d'autres mineurs ou personnes vulnérables visées soient victimes des infractions prévues aux articles précités et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité.

2. Références

- * Ben Jelloun, Tahar : *L'islam expliqué aux enfants (et aux parents)* - Seuil 2012
- * Ben Jelloun, Tahar : *Le racisme expliqué à ma fille* - Seuil 1998
- * Bowen John R. : *L'Islam un ennemi idéal* - Albin Michel 2014
- * Corre Jean-Michel : *L'islam au cœur de nos villes* - Couleur livres 2012
- * Halter Marek : *Réconciliez-vous !* - Robert Lafont 2015
- * Laroque Anne-Clémentine : *Géopolitique des Islamistes* - Que sais-je ? PUF 2014
- * *Le monde des religions. 20 Clés pour comprendre l'Islam* - Albin Michel 2013
- * Loueslati Mohamed : *L'islam en prison - Moi, aumônier musulman des prisons françaises* - Bayard. 2015.
- * Medhoune A., Lausberg S., Martinello M., Rea A. : *L'immigration marocaine en Belgique* - Couleur Livres 2015. Particulièrement Brion F. : *Quand l'état crée une logique d'enfermement de l'étranger*
- * Rosenberg Marshall B. : *Les mots sont des fenêtres. Introduction à la communication Non Violente* - Jouvence 2005
- * Sourdel Dominique : *L'islam* - Que sais-je ? PUF 2015
- * Malek Chebel : *L'Islam en question* - Le soir, 14 -15 février 2015.

3. Glossaire

Quelques définitions (*essentiellement trouvées sur Wikipédia, qui font toujours débats, sauf définitions en italique avec réf.*)

- **Les Arabes** sont des individus anthropologiquement différents les uns des autres, qui s'identifient par des liens entre autres linguistiques ou culturels. Ils sont répartis sur une zone qui s'étend d'Oman à la Mauritanie. Ils incluent les descendants de la péninsule Arabique et du Maghreb qui parlent des variantes de l'arabe, une langue sémitique. Ils sont estimés à 400 millions dans le monde : Asie, Afrique, Europe.

- **L'islamisme** : Mouvement regroupant les courants les plus radicaux de l'islam, qui veulent faire de celui-ci, non plus essentiellement une religion, mais une véritable idéologie...

L'islamisme est un courant de pensée musulman, essentiellement politique, ...

L'islam se répartit en plusieurs courants, notamment le *sunnisme*, qui représente entre 85 et 90% des musulmans, et le *chiisme* plus de 10% rencontré principalement en Irak et en Iran.

- **La religion musulmane** se veut une révélation en langue arabe de la religion originelle d'Adam, de Noé, et de tous les prophètes parmi lesquels elle place aussi Jésus. Elle est articulée autour du Coran, que le dogme islamique considère comme le recueil de la parole de Dieu (arabe : الله, Allah) révélée à **Mahomet**, considéré par les adhérents de l'islam comme le dernier prophète de Dieu. Elle revendique le monothéisme le plus épuré où le culte est voué exclusivement à Dieu. Un **Musulman** professe la religion musulmane. Elle est la seconde religion du monde par le nombre de fidèles, après le christianisme et devant l'hindouisme.
- **Califat** : territoire placé sous le régime politique d'un calife, considéré comme successeur du Prophète.
- **Le Coran**. Selon la tradition musulmane, le Coran a été révélé à Mahomet par l'intermédiaire de l'archange Gabriel : جبريل [jibrīl]). Pour les musulmans, le Coran est un livre saint qui n'a pas subi d'altération après sa révélation, car Dieu a promis que ce livre durerait jusqu'à la fin des temps. Cette promesse est mentionnée dans le verset suivant : « En vérité c'est Nous qui

avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (*Coran 15:9*). En fait, la conservation et la transmission du texte tel qu'on le connaît aujourd'hui ont fait l'objet de l'attention des premiers califes et des autres compagnons du prophète de l'islam. Le coran reconnaît l'origine divine de l'ensemble des livres sacrés du judaïsme et du christianisme, tout en considérant qu'ils sont, dans leurs écritures actuelles, le résultat d'une falsification. Outre le Coran, la majorité des musulmans se réfère à des transmissions de paroles, actes et approbations de Mahomet, récits appelés **hadîths**.

- Les cinq **piliers de l'Islam** sont les devoirs incontournables. Les plus notables et respectés sont :
 - La **Chah ada**, est l'attestation de foi de l'unicité de Dieu et de la prophétie de Mahomet ;
 - Les cinq prières quotidiennes ou **SALAT** peuvent être faites n'importe où ;
 - L'impôt annuel : la **ZAKAT** est l'aumône aux pauvres selon ses moyens ;
 - Le jeûne du mois de **ramadan** de l'aube au coucher du soleil, le jeûne est prescrit ;
 - Le pèlerinage à La Mecque : le **HAJJ** au moins une fois dans sa vie si le croyant ou la croyante en a les moyens physiques et matériels.
- Les **musulmans sunnites** représentent le courant majoritaire. « Le Coran et la charia doivent être lus à la lumière des faits et gestes du prophète » (*par exemple comment faire les 5 prières*) Des sensibilités différentes sont vécues dans ce courant.
- Les **musulmans chiïtes** représentent l'islam de l'autorité, de la rigueur et de la souffrance avec une importante hiérarchie de religieux : ayatollahs, mollahs, imams... Ceux-ci sont considérés comme la parole vivante de Dieu. Seuls capables d'interpréter le Coran. Ce courant connaît des sensibilités différentes.
- **Chiïtes-Sunnites : une division historique**

La scission de ces deux courants de l'islam remonte à la mort du prophète Mahomet, en 632. Se pose alors la question du successeur le plus légitime pour diriger la communauté des croyants :

- les futurs chiites désignent Ali, gendre et fils spirituel de Mahomet, au nom des liens du sang ;
- les futurs sunnites désignent Abou Bakr, un homme ordinaire, compagnon de toujours de Mahomet, au nom du retour aux traditions tribales.

Une majorité de musulmans soutiennent Abou Bakr, qui devient le premier calife. Depuis, les sunnites ont toujours été majoritaires. Ils représentent aujourd'hui environ 85 % des musulmans du monde.

Les seuls pays à majorité chiite sont l'Iran, l'Irak, l'Azerbaïdjan et Bahreïn, mais d'importantes minorités existent au Pakistan, en Inde, au Yémen, en Afghanistan, en Arabie saoudite et au Liban.

- **Le Salafisme.** est un mouvement inspiré par les premières générations de musulmans des premiers jours de l'Islam. Les salafistes considèrent les trois premières générations de musulmans, les amis de Mohammed (Compagnons) et les deux générations suivantes comme un guide à la façon dont l'Islam doit être pris, cela remonte à l'authentique Hadîth de Mahomet : « Les meilleurs gens sont ma génération, puis ceux qui le suivent puis suivez » (les trois premières générations de musulmans, il y en a 14 environ).
- **Les Alaouites,** au nord de la Syrie. La doctrine mystique alaouite est fondée sur le sens caché, la masse des fidèles ignorant le sens profond du message divin, réservé aux seuls initiés. Comme pour les Druzes, il n'y a pas d'unanimité parmi les théologiens sunnites quant à l'appartenance des alaouites à l'Islam.
- **Le Soufisme :** est l'Islam des mystiques et des confréries tournées vers la spiritualité.
- **Djihad.** Tout effort développé dans la voie de Dieu, en particulier : l'obligation collective faite à l'Oumma de répandre l'islam. Les interprétations sont très variées. *Le djihad comprend deux sens : Version positive « dépassement de soi » ou une version négative « guerre sainte » selon Malek Chebel (Le soir 14 -15 février 2015).* Certains font la distinction du **grand djihad** (= faire un effort dans le chemin de dieu) et **petit djihad** (= la guerre).

- **Islam radical** : idéologie qui utilise la religion à des fins politiques : S'emparer du pouvoir pour instaurer la *charia*, la loi islamique fondée sur le Coran, parole de Dieu, et la *Sunna*, tradition des faits et dits du prophète. Lecture intransigeante littérale et rigide.
- **La fatwa** est un décret, un avis d'un dignitaire religieux sur ce qui est licite ou illicite.
- **La Charia** ou la loi : un ensemble de règles, code de conduite qui accompagne le croyant tout au long de sa vie. **Loi canonique** islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale, et individuelle appliquée à la manière stricte dans certains Etats musulmans : c'est le 'chemin qu'il faut suivre'. De manière nuancée :

** « **La grande loi islamique** » à la fois religieuse et sociale suivi par les musulmans des Etats Islamistes. Elle tire son essence du Coran et de la sunna et englobe certains principes de droit de l'ijtihad. La charia ne s'applique pas de la même manière et selon les mêmes règles, dans les différents Etats qui l'ont adoptée » (réf : A.C. Laroque. P.119)*

** « **La charia élaborée au fil des siècles pour organiser l'existence des musulmans, fondée sur l'interprétation du Coran, de la sunna et des hadîths, la charia est aussi multiple que les peuples formant l'islam** ». (Réf : Le monde des religions - p.35)*

- **La place de la femme** L'infériorité de la femme est inscrite dans le Coran, c'est réel. Il réclame sa soumission et du fait qu'Allah a préféré certains entre vous à certains autres... Ceci autorise une certaine violence à son égard qui fait l'objet d'un large débat actuellement.

« Si le Coran érige comme principe l'égalité des croyants, la femme reste dans les faits un sujet de droit mineur. L'exégèse dominante semble ne retenir du texte que les éléments permettant d'asseoir l'autorité de l'homme qui vaut deux femmes et peut être polygame. Sa compagne en revanche, n'a pas le droit d'exercer de fonction religieuse. » (Réf : Le monde des religions - p.137)

Claire Capron

Administrateur

Solange Pourveur

Présidente

Sommaire

Introduction	→	p. 1
Mieux connaître l'islam et l'islamisme	→	p. 3
Informations de base, quelques chiffres et dates	→	p. 3
Attitudes du visiteur	→	p. 6
Quelques situations de détenus	→	p. 6
Comment le visiteur peut-il réagir	→	p. 8
Ecouter activement avec empathie	→	p. 8
Oser s'affirmer	→	p. 9
S'impliquer	→	p. 9
Aider le détenu à se reconstruire	→	p. 9
Garder le lien au <i>maximum</i>	→	p. 9
Appliquer la méthode de la Communication Non Violente	→	p. 9
Trouver un appui...	→	p. 10
Laissons brûler notre propre lumière	→	p. 10
Trouver des personnes de références	→	p. 11
À propos de l'islam et de la radicalisation	→	p. 12
Valeurs fondamentales de l'Islam	→	p. 12
Radicalisation de certains jeunes	→	p. 15
Formes de radicalisme	→	p. 15
Quels remèdes au radicalisme	→	p. 16
Conclusion	→	p. 18
Annexes		
Confidentialité et secret	→	p. 19
Références	→	p. 20
Glossaire	→	p. 21

**Bulletin d'affiliation à l'AVFPB à envoyer par courriel : avfpb@hotmail.com
ou par poste c/o Hubert d'Ansembourg, Sint-Annastraat 95-A 3090 Overijse
Compte bancaire : BE85 3630 7395 9106 de l'AVFPB**

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : MAIL :

PRISON VISITEE (si visiteur effectif) :

Souhaite devenir Membre effectif (réservé aux visiteurs de prison-cotisation : min EUR 10)

Membre adhérent (cotisation facultative)

SIGNATURE :